

Bellerive Plage

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **10 (1937)**

Heft Premier ~~La bellerive~~ **La bellerive plage de Bellerive, Lausanne**
spécial:

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-120544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BELLERIVE-PLAGE

C'est le 10 juillet 1937 que fut inaugurée, sur les bords du Léman, la plus belle plage de Suisse, œuvre de la Municipalité de Lausanne, réalisée par l'architecte Marc Piccard. Les très grands progrès acquis dans l'aménagement des plages modernes, dont Belle-rive est un exemple remarquable, méritent quelques considérations générales sur le rôle de ces établissements dans la vie urbaine. Si la technique et l'esthétique des plages semblent aboutir actuellement à une certaine perfection, il faut cependant admettre que tout le problème de la culture physique, santé de la race, est loin d'être résolu par là. Ce n'est pas ici le lieu de développer cette question, mais il est nécessaire de rappeler à cet égard, en quelques lignes, les principes et les tâches à inscrire au programme de toute communauté urbaine digne de ce nom.

1° Les places de jeu et de sport, les salles de gymnastique, les piscines d'hiver et les bains d'été sont des **établissements d'utilité publique au même titre que les écoles**, et les parcs.

2° L'aménagement de ces établissements doit se faire **dans le cadre d'un programme général complet** qui n'est encore établi pour aucune de nos villes suisses.

3° Pour qu'une **plage** rende le maximum de services elle doit faire partie d'un groupe dans lequel figurent **la piscine d'hiver, les places de jeux et la salle de gymnastique**.

Ce programme n'est pas nouveau, il était réalisé, il y a quelque deux mille ans, dans les principales villes romaines.

Avant de laisser la plume à ceux qui collaborèrent, dans un bel effort, à cette magnifique réalisation, nous voulons relever une petite note discordante, presque inévitable, mais bien superflue à notre avis, au sujet du coût de cette plage. On a parlé de sommes exagérées et de dépenses inutiles. Disons, en deux mots, que l'architecte a fait un usage particulièrement judicieux des crédits qui lui ont été ouverts et que personne — mais pas une âme — ne se plaindra, dans quelques années, de l'argent aussi utilement dépensé. Bien au contraire, on louera l'ampleur de conception et la largeur de vues de ceux qui furent à la tâche aujourd'hui. Seuls, quelques esprits chagrins trouveront qu'on n'a pas fait assez !... et l'énorme affluence de baigneurs de ces derniers jours leur donnera peut-être raison...

Historique.

(Voir aussi préavis de la Direction des travaux en date du 18 juin 1935, ainsi que ceux du 24 décembre 1935 et 21 janvier 1936, de la Direction des travaux et Direction des finances.)

C'est en 1888 que, sur l'initiative de la Société pour le développement de Lausanne, on construisit les premiers bains de Cour. Très en faveur dès le début, ils se révélèrent peu à peu insuffisants et, en 1906 déjà, on projetait, en même temps que leur extension, d'importantes modifications. Bien que la construction d'un nouvel établissement fût déjà à l'ordre du jour, on ne put procéder à sa réalisation faute de fonds disponibles. C'est pourquoi, en 1925, on se borne à la reconstruction partielle des anciens bains et à leur agrandissement sur une longueur de 40 mètres, le béton armé remplaçant le bois. On abandonnait, non sans regret, le projet de cette Olympie moderne, présenté par MM. Monod et Laverrière qui, déjà, tendait à doter notre cité d'une sorte de gymnase antique en vue de la santé des citadins, si souvent compromise par les servitudes et les excès de la vie urbaine.

Mais des exigences toutes nouvelles, nées du développement considérable en notre XX^{me} siècle du sport sous toutes ses manifestations, ayant révélé l'insuffisance de ces bains, nos autorités décidèrent, en 1936, la démolition de l'ancien établissement en même temps que la création d'un nouvel édifice de très grande envergure.

La reproduction du journal a été faite entièrement sur film Kodak

Les photos illustrant ce numéro spécial « Habitation » ont été faites en collaboration de MM. Feldstein et Izard, photographes, à Lausanne, et par le Service d'héliogravure de l'Imprimerie Populaire, à Lausanne.